LOIRE-ATLANTIQUE
pêche et plaisance

Centre de Marée
44420 La Turballe
Tel : 33 (0) 2 40 62 80 40
Fax : 33 (0) 2 40 99 14 59
Courriel : lapp@lapp44.fr

Saeml au capital de 600.000€
RCS Nantes 210 B 01733
Siret 52400775400038
TVA intra 49524007754

COMITÉ CONSULTATIF DES USAGERS
DU PORT DE LA TURBALLE

Compte rendu de la réunion du 22 novembre 2019

La réunion du comité consultatif des usagers du port de La Turballe a eu lieu le **vendredi 22 novembre 2019 à 15h00** dans la salle de la criée sur l'ordre du jour suivant :

1. Bilan technique au 30 septembre 2019
2. Situation des travaux en cours
3. Point sur le Syndicat Mixte
4. Barème 2020
5. Questions diverses

1. Rappel du rôle des différents conseils du port

☞ *Conseil portuaire*

Structure dont le fonctionnement est régi par le code des ports maritimes. Il est convoqué par le concédant du port (Le département actuellement) et sa composition est définie par les textes.

Les plaisanciers y sont représentés par les 3 membres titulaires du CLUPP (Comité des Usagers du Port de Plaisance)

Son rôle est consultatif, il se réunit deux fois par an et doit donner son avis sur les barèmes portuaires et le règlement intérieur du port.

☞ *CLUPP (Comité des Usagers du Port de Plaisance)*

Son existence est définie par le code des ports maritimes et sa mise en place relève du propriétaire du port. Aucune règle n'est définie en ce qui concerne le mode d'élections de ses représentants ni de son fonctionnement.

Sur les ports du Croisic et de La Turballe c'est la Saeml qui s'est substituée au département pour organiser les élections du CLUPP.

Son rôle est de représenter les plaisanciers au conseil portuaire. Les gestionnaires doivent également lui présenter les comptes annuels du port. En revanche, aucune règle ne régit ses éventuelles réunions.

☞ *Conseil Consultatif des Halles à Marée*

C'est l'organe de gestion des relations entre les usagers du port de pêche. Sa composition et son fonctionnement sont définis par des textes législatifs et le règlement d'exploitation des ports.

- *Comité Consultatif des Usagers du Port (aujourd'hui)*

C'est une structure informelle, mise en place par la Saeml, afin de réunir autour d'une même table tous les usagers du port pour y discuter de la vie du port et y régler d'éventuels litiges ou difficultés rencontrées par les usagers.

Il se réunit au moins une fois par an et permet de diffuser largement toutes les informations techniques et financières du port en toute transparence.

2. Bilan au 30 septembre 2019

M. PALLADIN dresse le bilan de l'activité de la Saeml en général et de La Turballe en particulier au 30 septembre 2019.

L'année 2019 sera de nouveau une très bonne année de germon avec des débarquements en hausse de 17 % par rapport à 2018.

La saison de sardines s'est achevée sur un tonnage de 2.450 tonnes (contre 2.950 en 2018) malgré un démarrage laborieux.

L'expérience de congélation a été satisfaisante et va être analysée afin d'en tirer toutes les conclusions. Celles-ci seront présentées aux pêcheurs en janvier afin de déterminer elle doit être poursuivie en 2020 et si elle peut aboutir à la construction d'une structure de congélation sur le port à l'horizon 2021-2022.

Sur l'ensemble des ports, les chiffres à fin novembre sont identiques à ceux de 2018.

Coté plaisance, le port enregistre une baisse de fréquentation liée aux conditions météo.

Un point est fait sur les résultats du pôle course au large dont plusieurs membres ont participé à la Mini Tansat avec brio.

On observe une forte augmentation de l'activité de l'aire de carénage, ce qui conforte les investissements prévus

3. Situation des travaux en cours

Un point est fait des différents investissements au cours parmi lesquels :

- Les deux élévateurs à bateaux
- L'aménagement de la salle Garlahy

4. Point sur le syndicat mixte

M. PALLADIN présente au comité le syndicat mixte en expliquant que sa mise en place ne change en rien le fonctionnement actuel de la Saeml, si ce n'est que celle-ci change de délégant.

Le syndicat mixte se substituera au département au 1r janvier 2020 dans ses missions d'entretien et de financement des infrastructures (quais, terre-plein) et sera chargé du lancement des prochains

appels d'offres pour la gestion des ports qui lui ont été transférés (Pornic en 2020, Le Croisic et La Turballe en 2021).

Le Directeur du syndicat mixte, dont les locaux seront basés à St Nazaire, sera M. Gildas GUGUEN, ancien directeur du port de La Turballe et ancien DGS de la mairie.

5. Point sur l'Eolien

Les travaux de construction du bâtiment doivent débuter en septembre 2020. À terme, tout sera fait pour séparer les flux d'activités sur le terre-plein afin de limiter les risques de cohabitation entre deux mondes à la culture d'entreprise très différente.

6. Point sur l'aménagement du port

Une réunion publique d'information sur le projet retenu est organisée en Mairie le 18 décembre prochain.

D'ici là, les pêcheurs sont invités le vendredi 6 décembre à 10h00 à venir discuter des aménagements de l'entrée maritime du port.

Cette réunion pourrait servir de préparation à la prochaine commission nautique locale prévue le 17 décembre.

7. Barème 2020

Le projet de barème ne fait l'objet d'aucune observation.

8. Points divers

Changement des représentants du département

M. LEBEAU remplace Mme HAMEON dans ses fonctions de président des conseils portuaires.

M. HERVOCHON la remplace en tant qu'administrateur de la Saeml.

Ancienne darse

La SNSM va rester sur sa place actuelle, l'idée de transférer son semi-rigide dans l'ancienne darse plaisance s'étant révélée dangereuse.

La réunion s'est achevée à 17h00.